



pour les personnes
n'habitant pas Haspres
Rentrée Septembre 2019

Date de dépôt du dossier d'inscription (réservé à l'administration) :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Nom et prénom du (des) responsable(s) légal(aux) :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse de l'assistante maternelle ou des grands-parents :

.....

L'enfant a-t-il des frères et/ou sœurs inscrits dans une école maternelle/primaire
d'une autre
commune ?

Si oui, dans quelle
commune ?

L'inscription dans une école publique de Haspres se fait en Mairie.
Elle est le préalable indispensable à l'admission de l'enfant par la Directrice
ou le Directeur de l'établissement scolaire.

L'école maternelle

Les enfants peuvent y être accueillis à 3 ans. Ils peuvent également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter.

Ils y restent jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

L'école élémentaire

L'instruction étant obligatoire à partir de 6 ans, les enfants sont inscrits à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent cet âge.

Les démarches ?

Adressez-vous à la Mairie pour inscrire votre enfant, en présentant :

- ✓ Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- ✓ Un justificatif de domicile récent (facture d'électricité, de gaz, de téléphone hors portable, quittance de loyer, facture d'eau, relevé de taxe foncière ou d'habitation...)
- ✓ Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ;
- ✓ Certificat de radiation de l'ancienne école (si l'enfant est déjà scolarisé).

Les services de la Mairie vous délivreront un certificat de préinscription.

Il faudra ensuite vous présenter à l'école, où l'inscription de votre enfant sera enregistrée par le Directeur ou la Directrice de l'établissement.